

**COMMUNAUTE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**STAGE D'OBSERVATION: AUXILIAIRE POLYVALENT(E)  
DES SERVICES A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE :</b> <b>814103U21D1</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juillet 1997,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **STAGE D'OBSERVATION: AUXILIAIRE POLYVALENT(E) DES SERVICES A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à :

- ◆ confronter l'étudiant aux réalités professionnelles, tant à domicile qu'en collectivités, des auxiliaires polyvalent(e)s des services à domicile et en collectivités;
- ◆ le conforter dans son projet de formation.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

L'étudiant sera capable d'utiliser la grille d'observation élaborée lors du cours de méthodologie spéciale: aide à la vie journalière,

- ◆ en définissant différents items qui la constituent;
- ◆ en l'appliquant à des situations d'activités proposées en utilisant l'un ou l'autre support: l'écrit, l'oral, l'audiovisuel, etc.

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation: « CONNAISSANCES PREALABLES AU STAGE D'OBSERVATION DE L'AUXILIAIRE POLYVALENT(E) DES SERVICES A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES ».

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant :

Code U  
Z

132 périodes

3.2. Encadrement du stage

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage de l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités	PP	O	20
Total des périodes:			20

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable:

- ♦ d'observer les réalités de la pratique professionnelle au départ d'une grille d'observation;
- ♦ de collecter des données, d'observer des situations, de décoder des informations et d'en faire rapport.

#### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours veillera à:

- ♦ orienter l'étudiant dans le choix d'un lieu de stage adéquat;
- ♦ gérer les contacts avec les structures d'accueil et assurer le suivi des stages;
- ♦ guider l'étudiant dans ses observations;
- ♦ évaluer le travail du stagiaire et la pertinence de son choix de formation.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- ♦ de réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées;
- ♦ de se situer face à son projet de formation en fonction de son expérience de stage.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la précision des observations et de la pertinence du rapport.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert. L'expert aura une expérience professionnelle de trois ans minimum dans le secteur des services à domicile ou en collectivités et sera porteur d'un titre au moins du niveau de l'enseignement supérieur de type court.